

# CONVENTION DE PARTENARIAT



**DÉFI « J'Y VAIS ! »**  
**3 - 16 juin 2019**

Pôle Mobilités et Transports de Mulhouse Alsace Agglomération  
2, rue Pierre et Marie Curie BP 90019 - 68948 MULHOUSE Cedex 9 - Téléphone : 03 69 77 60 05

ENTRE la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, située au 2 Rue Pierre et Marie Curie, 68100 MULHOUSE, représentée par son président, Fabian JORDAN ;

ET le PETR du Pays du Sundgau, situé au Quartier Plessier, Bâtiment 3, 39 avenue du 8ème Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH, représenté par son président, François EICHHOLTZER ;

ET l'Association du Pays Bruche-Mossig-Piémont, située au 1 rue Gambrinus, 67190 MUTZIG, représentée par sa présidente, Marie-Reine FISCHER ;

ET Colmar Agglomération, situé 32 cours Saint Anne, 68000 COLMAR, représentée par son Président, Gilbert MEYER ;

ET le PETR du Pays de la Déodatie, situé au 26 rue d'Amérique, 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, représenté par son président, Guy DROCCHI ;

ET l'Association pour le développement de l'Alsace du Nord (ADÉAN), située au 84 route de Strasbourg, 67500 HAGUENAU, représentée par son président, Frédéric REISS ;

ET le PETR du Pays Thur-Doller, situé au 5 rue Gutenberg, 68800 VIEUX-THANN, représenté par son président François HORNY ;

ET le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, situé au 170 rue de la République 68500 GUEBWILLER, représenté par son président, Marc JUNG ;

ET le PETR Sélestat Alsace Centrale, situé à l'hôtel d'Ebersmunster, place du docteur Maurice Kubler, 67600 SÉLESTAT. Adresse postale : BP 20195 - 1, rue Louis Lang - 67604 Sélestat Cedex. Représenté par son président, Marcel BAUER ;

ET Saint-Louis Agglomération, située Place de l'Hôtel de Ville, CS 50199, 68305 SAINT-LOUIS cedex, représentée par son président Alain GIRNY ;

ET la Communauté d'Agglomération d'Epinal, située 4 rue Louis MEYER, 88190 GOLBEY, représentée par son président Michel HEINRICH ;

ET la Ville d'Obernai, située Place du Marché - C.S. 80 205 - 67213 Obernai CEDEX, représentée par son maire Bernard FISCHER

ET le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, situé 1 cour de l'Abbaye 68140 Munster, représenté par son président Laurent SEGUIN

ET la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, située au 3 Terrasse Normandie 57400 SARREBOURG, représentée par son président, Roland KLEIN ;

ET le Département du Haut-Rhin, situé au 100 avenue d'Alsace 68000 COLMAR, représenté par sa présidente, Brigitte Klinkert dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°... de la Commission permanente du Conseil départemental du ...

## Préambule

Le transport contribue pour 24 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région Grand Est, au même niveau des émissions de l'industrie manufacturière et devant le bâtiment (17 %) selon les chiffres donnés par l'ATMO Grand Est en 2016.

Déclencher le changement de comportement pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo, transports en commun) nécessite des actions de sensibilisation qui touchent directement les citoyens.

Dans ce cadre, le défi « Au boulot, j'y vais à vélo », qui s'est tenu ces 9 dernières années, a connu une participation grandissante : en 2018, le nombre de structures participantes a été de 202 (hors Eurométropole de Strasbourg). Ce défi a pour objectif d'inciter un maximum de salariés à se rendre sur le lieu de travail en vélo durant les deux semaines du défi. Les kilomètres des salariés à vélo sont comptabilisés par structures et un classement est élaboré pour valoriser les structures selon leur taille.

En 2017, le défi a été décliné pour les établissements scolaires. « À l'école, j'y vais à vélo ! » représente un exercice d'application pour transmettre aux adultes de demain les enjeux du développement durable tout en les sensibilisant à la sécurité routière et à la nécessité de pratiquer du sport pour sa santé. Certains territoires, en fonction de leur configuration, ont également souhaité proposer une déclinaison du défi sur des modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme sous le nom de « défi multimodal ». Ces deux déclinaisons ont été reconduites en 2018 et le seront en 2019.

Les partenaires de cette convention souhaitent mutualiser l'organisation, les outils et les services écomobilité du défi, notamment avec l'outil déjà existant [www.defi-jyvais.fr](http://www.defi-jyvais.fr). Ce projet s'inscrit dans les démarches volontaires et réglementaires des Plans Climat alsaciens, vosgiens ou lorrains et la démarche Planètes 68 du Département du Haut-Rhin.

## Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de la collaboration entre les parties pour l'organisation du défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et ses déclinaisons « école » et « multimodal » pour l'année 2019.

L'appellation du défi « J'y vais ! », utilisée en page de garde, est celle générale de l'événement, regroupant le défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et ses deux déclinaisons.

## Article 2 : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU DÉFI

Le périmètre d'action du défi est le territoire de l'Alsace hors Eurométropole de Strasbourg, ainsi que le Pays de la Déodatie, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.

## Article 3 : CONTENU DU PARTENARIAT

Chaque partie contractante s'engage à participer :

- à l'organisation du défi « J'y vais ! » ;
- au financement des outils de communication et de l'animation du défi.

Le projet consiste à développer et mutualiser les outils du défi :

- Poste de stagiaire coordinateur et animateur du défi ;
- Plateforme internet [www.defi-jyvais.fr](http://www.defi-jyvais.fr) pour les inscriptions en ligne des structures participant au défi et la communication autour de cet événement. Cette plateforme a été conçue pour être adaptable à d'autres défis (version école et multimodale par exemple) ;
- Outils d'animation et de communication vers les structures et organismes participants (communiqués de presse, événements de lancement, réseaux sociaux, site internet, vidéos et photos des éditions précédentes, ...) ;
- Outils d'animation et de communication pour les employeurs (affiches et bandeaux internet, argumentaire écomobilité, conseils sécurité des déplacements à vélo, outil de comptage, etc.) ;
- Déclinaison du défi « école » et « multimodal » ;
- Événement des remises des prix du défi ;
- Structurer une démarche commune aux différents partenaires en matière de sensibilisation à l'écomobilité.

#### Article 4 : GOUVERNANCE DU PROJET

Le projet réunit les partenaires suivants :

- l'association du Pays Bruche-Mossig-Piémont ;
- Colmar Agglomération ;
- le Pays d'Alsace du Nord (ADéAN) ;
- le PETR du Pays de la Déodatie ;
- la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- le PETR du Pays du Sundgau ;
- le PETR du Pays Thur-Doller ;
- le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- le PETR Sélestat Alsace Centrale ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- Saint-Louis Agglomération ;
- la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud ;
- la Ville d'Obernai ;
- le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- le Département du Haut-Rhin, qui est le financeur direct mentionné au budget dans l'article 6.

Une collaboration est également recherchée avec les prescripteurs potentiels (la CCI Alsace Eurométropole, les associations cyclistes locales, les vendeurs de cycles, etc.) et avec des sponsors potentiels.

Le comité d'organisation du défi est composé d'un représentant de chaque territoire financeur.

#### Article 5 : RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES

**Mulhouse Alsace Agglomération** est la structure porteuse du projet pour 2019, coordonnatrice de l'évènement commun. La Communauté d'agglomération intégrera et hébergera dans ses locaux à Mulhouse un stagiaire mutualisé dont la mission sera d'animer le défi (coordination, prospection, conseils, collecte de données, animation des réseaux sociaux, du site web).

En tant que partie contractante, Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet selon le budget défini à l'article 6 de la présente convention. Elle s'engage également à faire le relais de la communication et l'animation du défi sur son territoire.

**Les partenaires mentionnés dans l'article 4 de la présente convention** sont les structures co-organisatrices du projet. En tant que parties contractantes, elles s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet selon le budget défini à l'article 6. Elles s'engagent également à relayer les campagnes de communication et d'animation du défi sur leurs territoires respectifs. Chacun des partenaires pourra conduire, à son initiative et sur fonds propres, des animations spécifiques locales et proposer des actions de communication de proximité pour mobiliser et relancer les acteurs locaux.

#### Article 6 : BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Les parties contractantes partagent les frais liés à l'organisation du défi selon la répartition prévue dans le tableau ci-contre. Ces participations financières correspondent donc à des frais d'organisation en commun. Les participations de chacun sont dues dès la signature de la convention et après délibération des assemblées des différentes structures co-organisatrices et parties à la convention. À ce titre, Mulhouse Alsace Agglomération émettra des appels de fonds auprès des partenaires signataires de la présente convention.

Budget prévisionnel 2019	Dépenses (€ TTC)
Actions d'animations	3 625 €
Frais de gestion du site internet	375 €
Cérémonie de remise des prix	1 500 €
Récompenses pour les lauréats	1 000 €
Subvention association	5 000 €
Budget communication	1 500 €
Stagiaire	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

Remarque : La contribution de base obligatoire des territoires est de 1000€ pour les Pays / PETR / communauté de communes / commune et le CD68. Compte-tenu de leur forte densité de population et d'emploi, il est convenu que la contribution de base obligatoire des communautés d'agglomération soit maintenue à 1 500€ ; soit le même montant que lors des précédentes éditions.

Financement 2019	Recettes (€ TTC)
Colmar Agglomération	1 500 €
Pays d'Alsace du Nord (ADéAN)	1 000 €
Pays Bruche Mossig Piémont	1 000 €
PETR du Pays de la Déodatie	1 000 €
PETR du Pays du Sundgau	1 000 €
PETR du Pays Thur-Doller	1 000 €
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon	1 000 €
PETR Sélestat Alsace Centrale	1 000 €
Mulhouse Alsace Agglomération*	1 500 €
Saint-Louis Agglomération	1 500 €
Département du Haut-Rhin	1 000 €
Communauté d'Agglomération d'Epinal	1 500 €
Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud	1 000 €
Ville d'Obernai	1 000 €
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

\* Inclus dans le budget annexe de la Direction Mobilités et Transports

#### Article 7 : DURÉE

Le défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » et ses déclinaisons se dérouleront du **3 au 16 juin 2019**.  
La durée d'exécution de la présente convention correspond à celle de l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du défi à savoir du 25 février 2019 au 31 juillet 2019.

#### Article 8 : MODIFICATION ET DÉNONCIATION

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent.



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Mulhouse Alsace Agglomération

Le président, Fabian JORDAN



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau

Le président, François EICHHOLTZER



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Association pour le développement de l'Alsace du Nord (ADéAN)

Le président, Frédéric REISS





Signataire de la présente convention relative au projet  
DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Département du Haut-Rhin

La présidente, Brigitte KLINKERT



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace Centrale

Le président, Marcel BAUER



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le président, Marc JUNG



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller

Le président, François HORNY



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Colmar Agglomération

Le président, Gilbert MEYER



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Association du Pays Bruche-Mossig-Piémont

La présidente, Marie-Reine FISCHER



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Saint-Louis Agglomération

Le président, Alain GIRNY



Signataire de la présente convention relative au projet  
**DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019**

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie

Le président, Guy DROCCHI





Signataire de la présente convention relative au projet  
DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le président, Michel HEINRICH



Signataire de la présente convention relative au projet  
DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Le président, Roland KLEIN



Signataire de la présente convention relative au projet  
DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

La Ville d'Obernai

Le maire, Bernard FISCHER



Signataire de la présente convention relative au projet  
DÉFI « J'Y VAIS ! » 2019

Fait en quinze exemplaires originaux  
Mulhouse, le

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le président, Laurent Seguin